

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 26 mars 2024 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 20 mars 2024

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 23
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVASSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Vincent CORNILLE, pouvoir à Murielle WOLSKI, Cécilia RUGALA, pouvoir à Ghislaine LEROY, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

DEL 2024-03-14
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le compte administratif de l'exercice 2023, faisant apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	1 006 378,87
Dépenses	721 014,52
RESULTAT DE L'EXERCICE	285 364,35
Résultat antérieur reporté	353 619,84
Résultat de fonctionnement	638 984,19

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	1 453 488,05
Dépenses	887 528,12
RESULTAT DE L'EXERCICE	565 959,93
Résultat antérieur reporté	-523 527,33
Résultat d'investissement avant RAR (restes à réaliser)	42 432,60

Restes à réaliser - dépenses	455 183,46
Restes à réaliser - recettes	162 662,40
Résultat d'investissement après RAR	-250 088,46

Résultat global de l'exercice (résultat de fonctionnement + résultat d'investissement après RAR)	388 895,73
---	-------------------

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement, en tenant compte du besoin de financement de 250 088,46 € de la section d'investissement,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Affecter le montant de **250.088,46 €** en recettes au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2024,
- Inscrire le solde de **388.895,73 €** en recettes au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » de l'exercice 2024,
- Inscrire le montant de **42.432,60 €** en recettes au compte 001 « Solde d'exécution positif reporté »,
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur

3 abstentions :

Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 26 mars 2024.

Publié sur le site internet
de la commune
le : **29 MARS 2024**

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240326-DEL2024-03-14-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024